

mémentos

APPRENDRE

UTILE

2023/24

François Mélin

Droit international privé

13^e

Cours intégral et synthétique

François Mélin

est magistrat, conseiller à la cour d'appel de Paris.

Du même auteur

- *La connaissance de la loi étrangère par les juges du fond*, 2002, PUAM.
 - *La faillite internationale*, 2004, LGDJ, coll. Systèmes.
 - *Droit des obligations*, 2006, LGDJ, coll. Systèmes.
 - *Le règlement communautaire du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité*, 2008, Bruylant.
 - *Les programmes de clémence en droit de la concurrence*, 2010, Joly éditions.
 - *Mémento pratique Francis Lefebvre de procédure civile 2022-2023* (ouvrage collectif).
 - *Droit et pratique de la procédure civile, 2021-2022*, Dalloz Action (ouvrage collectif s. la dir. S. Guinchard).
-

Suivez-nous sur



www.gualino.fr

Contactez-nous gualino@lextenso.fr



© 2023, Gualino, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
EAN 9782297221474
ISSN 2680-073X
Collection Mémentos

mémentos

APPRENDRE

UTILE

2023/24

François Mélin

Droit international privé

13^e

Cours intégral et synthétique

mémentos

APPRENDRE

UTILE

- C'est un cours complet et synthétique avec des aides pédagogiques différenciées.
- Il correspond à un enseignement dispensé en Licence et Master.
- Il est entièrement rédigé de manière structurée, claire et accessible.
- Il est à jour de l'actualité la plus récente.

Chez le même éditeur

- Amphi LMD
- Mémentos
- Exos LMD
- Méthodo LMD
- Carrés Rouge
- Annales corrigées et commentées
- Master
- En Poche
- Droit Expert
- Droit en poche
- Petit Lexique
- Hors collection

Présentation

Cet ouvrage présente, de façon synthétique et illustrée, les principes essentiels du droit international privé, que doit connaître un étudiant inscrit en première année de master ou qui prépare un concours. La maîtrise de cette matière réputée difficile et obscure s'avère, en effet, de plus en plus nécessaire compte tenu de la multiplication des relations privées internationales.

Après une introduction consacrée à l'objet, aux sources et à l'histoire du droit international privé, sont développés les thèmes suivants :

- **le droit des conflits de juridictions** : il s'agit de déterminer le tribunal compétent pour connaître d'un litige international mais aussi les effets que peut produire en France un jugement rendu par une juridiction étrangère ;
- **le droit des conflits de lois** : une fois qu'il est acquis qu'un tribunal français est compétent, il s'agit de déterminer si le litige doit être résolu en appliquant la loi française ou une loi étrangère ;
- **le droit de la nationalité** ;
- **la condition des étrangers en France** : il s'agit de déterminer les droits dont les étrangers jouissent en France.

Un accent particulier est porté, dans cet ouvrage, sur les règlements européens qui sont venus rénover profondément le droit international privé.

Plan de cours

Présentation 5

Introduction 19

1 L'objet du droit international privé	20
<i>A - Les conflits de juridictions</i>	20
<i>B - Les conflits de lois</i>	21
<i>C - Le droit de la nationalité et la condition des étrangers</i>	21
2 Les sources du droit international privé	22
<i>A - Les sources internes</i>	22
<i>B - Les sources européennes</i>	23
<i>C - Les sources internationales</i>	23
1) Les traités	23
<i>a) La multiplication des traités</i>	24
<i>b) Les techniques utilisées par les traités</i>	24
2) Le droit international public et la coutume	24
3) Les jurisprudences des juridictions internationales	24
4) Les usages du commerce international	25
3 L'histoire du droit international privé	25
<i>A - De l'Antiquité au ^{xix} siècle</i>	25
<i>B - L'émergence de la problématique des conflits de lois</i>	26
<i>C - L'approfondissement de la problématique des conflits de lois</i>	27
1) La doctrine française	27
2) Les doctrines hollandaise et anglo-américaine	28
3) La thèse de Mancini	28
4) La thèse de Savigny	28
<i>D - La doctrine moderne</i>	29

PARTIE 1

Les principes généraux du droit international privé

TITRE 1 • Les principes généraux des conflits de juridictions

Chapitre 1	La détermination du tribunal compétent	35
1	Le droit commun français	35
	<i>A - Les règles de compétence</i>	35
	1) Les règles ordinaires de compétence des tribunaux français	36
	a) <i>Le principe de transposition des règles de compétence internes</i>	37
	b) <i>Les règles de compétence purement internationales</i>	40
	2) Le privilège de juridiction des articles 14 et 15 du Code civil	41
	a) <i>Les bénéficiaires des articles 14 et 15</i>	42
	b) <i>Les actions concernées</i>	44
	c) <i>Le régime des articles 14 et 15</i>	44
	d) <i>La détermination du tribunal spécialement compétent</i>	45
	<i>B - Le régime des règles de compétence</i>	46
	1) L'exception d'incompétence	46
	a) <i>L'incompétence est invoquée par le défendeur</i>	46
	b) <i>L'incompétence est soulevée d'office par le juge</i>	47
	2) Les conflits de procédures	47
	a) <i>La litispendance</i>	47
	b) <i>La connexité</i>	49
	3) Les dérogations conventionnelles aux règles de compétence	49
	a) <i>Les clauses attributives de juridiction (ou clause d'élection de for)</i>	49
	b) <i>Les compromis et clauses compromissoires</i>	52
	4) Les immunités	52
	a) <i>Les États étrangers</i>	53
	b) <i>Les souverains et chefs d'État étrangers</i>	55
2	Le droit de l'Union européenne	56
	<i>A - Le règlement Bruxelles I bis du 12 décembre 2012 en matière civile et commerciale</i>	59
	1) Le champ d'application du règlement	59
	a) <i>Le champ d'application matériel du règlement</i>	59
	b) <i>Le champ d'application dans l'espace du règlement</i>	60
	2) Les règles de compétence directe	61
	a) <i>La compétence fondée sur le domicile</i>	61
	b) <i>Les compétences spéciales</i>	62

3) Les règles protectrices de la partie faible	66
a) <i>La compétence en matière d'assurances</i>	67
b) <i>La compétence en matière de contrats conclus par les consommateurs</i>	67
c) <i>La compétence en matière de contrats individuels de travail</i>	69
4) Les compétences exclusives	70
5) La prorogation volontaire de compétence	71
a) <i>Les clauses attributives de juridiction</i>	71
b) <i>La prorogation tacite de compétence</i>	73
6) Les conflits de procédures	73
a) <i>La litispendance</i>	73
b) <i>La connexité</i>	74
<i>B - Les procédures simplifiées</i>	75
1) La procédure européenne de règlement des petits litiges	75
a) <i>Le champ d'application du règlement</i>	76
b) <i>L'engagement, le déroulement et la conclusion de la procédure</i>	76
2) Le titre exécutoire européen pour les créances incontestées	76
a) <i>Le champ d'application du règlement</i>	77
b) <i>Le titre exécutoire européen</i>	77
3) La procédure européenne d'injonction de payer	78
a) <i>Le champ d'application du règlement</i>	78
b) <i>La procédure</i>	78

Chapitre 2 La procédure judiciaire 81

1 L'action en justice	81
A - <i>La capacité à agir</i>	81
B - <i>L'intérêt à agir</i>	81
C - <i>La qualité à agir</i>	82
D - <i>La prescription</i>	82
2 La preuve	83
A - <i>L'objet et la charge de la preuve</i>	83
B - <i>L'admissibilité des modes de preuve</i>	83
C - <i>La force probante des modes de preuve</i>	83
D - <i>L'obtention des preuves à l'étranger</i>	83

Chapitre 3 Les effets en France des jugements étrangers 85

1 Le droit commun français	86
A - <i>Les effets des décisions étrangères indépendamment de tout exequatur</i>	86
1) La force probante	86
2) L'effet de titre	87
3) L'effet de fait	87

4) La reconnaissance de plein droit	87
a) <i>La notion</i>	87
b) <i>La portée du principe</i>	88
c) <i>Le contrôle de régularité</i>	88
B - <i>L'exequatur</i>	88
1) Les décisions susceptibles d'exequatur	89
2) Les conditions de l'exequatur	89
a) <i>Le contrôle de la compétence du juge étranger</i>	90
b) <i>Le contrôle de la conformité de la décision étrangère à l'ordre public international français</i>	91
c) <i>Le contrôle de l'absence de fraude à la loi</i>	93
3) La procédure d'exequatur et ses effets	93
2 Le règlement Bruxelles I bis du 12 décembre 2012	94
A - <i>La reconnaissance des décisions</i>	94
1) Le principe d'une reconnaissance de plein droit	94
2) La possibilité d'un contrôle de régularité	95
a) <i>Le refus de reconnaissance</i>	95
b) <i>Le constat de l'absence de motifs de refus de reconnaissance</i>	96
B - <i>L'exécution des décisions</i>	96

TITRE 2 • Les principes généraux des conflits de lois

Chapitre 4 Les méthodes de résolution des conflits de lois	101
1 La méthode bilatérale	101
A - <i>La méthode bilatérale classique</i>	101
B - <i>L'évolution de la méthode bilatérale</i>	102
1) Les clauses d'exception	102
2) Le principe de proximité	103
3) La méthode des règles de conflit à coloration substantielle ou matérielle	103
2 La méthode unilatéraliste	103
A - <i>Présentation générale</i>	104
B - <i>L'exemple des lois de police</i>	104
1) Les lois de police françaises	104
a) <i>La spécificité méthodologique des lois de police</i>	104
b) <i>L'identification des lois de police françaises</i>	105
2) Les cas particuliers des lois de police étrangères et européennes	107
a) <i>Les lois de police étrangères</i>	107
b) <i>Les lois de police européennes</i>	108
3 La méthode des règles matérielles	108

Chapitre 5 Le cheminement conflictuel	109
1 La qualification	109
<i>A - Présentation générale</i>	109
<i>B - Le principe de la qualification lege fori</i>	110
<i>C - La portée du principe de la qualification lege fori</i>	111
2 Le renvoi	111
<i>A - Présentation générale</i>	111
<i>B - Les opinions doctrinales</i>	112
1) Les arguments défavorables au renvoi	112
2) Les arguments favorables au renvoi	113
<i>a) Les arguments d'ordre pratique</i>	113
<i>b) Les arguments d'ordre théorique</i>	113
<i>C - Le droit positif</i>	113
1) Le renvoi au premier degré	113
2) Le renvoi au deuxième degré	115
<i>D - Le renvoi de qualifications</i>	115
3 Le conflit mobile	116
<i>A - Les propositions doctrinales</i>	116
1) La thèse des droits acquis	116
2) La transposition des règles internes de conflit de lois dans le temps	117
3) L'interprétation de la règle de conflit	117
<i>B - Le droit positif</i>	118
4 Les questions préalables	118
Chapitre 6 Le régime de la loi étrangère	121
1 La mise en œuvre de la loi étrangère	121
<i>A - La condition procédurale de la règle de conflit</i>	121
1) La force obligatoire de la règle de conflit à l'égard du juge	121
<i>a) L'étendue de l'office du juge</i>	122
<i>b) Les obstacles à l'application de la règle de conflit</i>	124
2) La force obligatoire de la règle de conflit à l'égard des parties	125
<i>B - La condition procédurale de la loi étrangère</i>	126
1) La connaissance de la loi étrangère	127
<i>a) L'étendue de l'office du juge</i>	127
<i>b) Les modes d'information sur la loi étrangère</i>	128
2) Le contrôle de la Cour de cassation	129
<i>a) Le contrôle de l'application de la règle de conflit</i>	129
<i>b) Le contrôle de l'application de la loi étrangère</i>	129

2	L'éviction de la loi étrangère applicable	130
A	- <i>L'exception d'ordre public international</i>	131
1)	Définition de l'ordre public international	131
a)	<i>La distinction de l'ordre public interne et de l'ordre public international</i>	131
b)	<i>La référence aux principes essentiels du droit français</i>	132
c)	<i>L'ordre public de l'Union européenne</i>	133
2)	Conditions de mise en œuvre de l'exception d'ordre public international	134
a)	<i>Le principe d'actualité de l'ordre public</i>	134
b)	<i>La prise en compte du résultat concret</i>	134
c)	<i>La prise en compte de la proximité</i>	134
d)	<i>L'effet atténué de l'ordre public</i>	134
3)	L'effet de l'exception d'ordre public international	135
B	- <i>L'exception de fraude à la loi</i>	135
1)	Les éléments constitutifs de la fraude	136
a)	<i>La manipulation du rattachement</i>	136
b)	<i>L'intention frauduleuse</i>	136
2)	L'objet de la fraude	136
3)	La sanction de la fraude	137

PARTIE 2

Les solutions spéciales du droit international privé

TITRE 1 • Le statut personnel et le droit patrimonial de la famille

C	Chapitre 7 Le statut individuel	143
1	L'identification de la personne	143
A	- <i>L'état civil</i>	143
B	- <i>Le nom</i>	144
C	- <i>Le domicile</i>	146
2	La capacité	146
A	- <i>La loi applicable à la capacité</i>	147
1)	Énoncé du principe	147
2)	La mise en œuvre du principe	147
B	- <i>La protection organique des incapables</i>	148
1)	Le droit commun français	148
2)	Le droit conventionnel	149
a)	<i>Le cas des mineurs</i>	149
b)	<i>Le cas des majeurs</i>	150

Chapitre 8	Le statut familial et le patrimoine	151
1	Le concubinage	151
2	Les partenariats	151
	<i>A - Les conditions de formation du partenariat</i>	152
	<i>B - Les effets du partenariat</i>	153
	1) L'article 515-7-1	153
	2) Le règlement du 24 juin 2016	153
	<i>C - La dissolution du partenariat</i>	154
3	Le mariage	155
	<i>A - La formation du mariage</i>	155
	1) Les conditions de fond du mariage	155
	a) <i>L'application de principe de la loi personnelle des futurs époux</i>	155
	b) <i>La mise en œuvre de la loi personnelle</i>	157
	2) Les conditions de forme du mariage	157
	a) <i>Le mariage est célébré en France</i>	158
	b) <i>Le mariage est célébré à l'étranger</i>	158
	<i>B - Les effets du mariage</i>	160
	1) La détermination de la loi applicable	160
	2) Le domaine de la loi applicable	160
	<i>C - Les obligations alimentaires</i>	161
	1) La notion d'obligation alimentaire	161
	2) La compétence	161
	3) La loi applicable	162
	4) La reconnaissance, la force exécutoire et l'exécution des décisions	162
	<i>D - Les régimes matrimoniaux</i>	163
	1) Les règles jurisprudentielles	163
	a) <i>La détermination de la loi applicable</i>	163
	b) <i>Le domaine de la loi applicable</i>	164
	2) La Convention de La Haye du 14 mars 1978	164
	a) <i>La détermination de la loi applicable au moment du mariage</i>	164
	b) <i>Le changement de la loi applicable</i>	165
	3) Le règlement du 24 juin 2016	165
	a) <i>Application dans le temps</i>	166
	b) <i>Champ d'application matériel</i>	166
	c) <i>Les règles de compétence</i>	166
	d) <i>La loi applicable</i>	167
	e) <i>La reconnaissance et l'exécution des décisions</i>	167
4	Le divorce	168
	<i>A - La détermination du tribunal compétent : le règlement Bruxelles II ter du 25 juin 2019</i>	168
	1) Le champ d'application du règlement	168

2) La séparation de corps, le divorce et l'annulation du mariage	169
a) <i>Compétence générale</i>	169
b) <i>Compétence résiduelle</i>	169
3) La responsabilité parentale	170
4) L'enlèvement international d'enfants	170
5) La vérification de sa compétence par le juge	171
6) La litispendance et les actions dépendantes	171
<i>B - La détermination de la loi applicable : le règlement « divorce » du 20 décembre 2010</i>	172
1) Les principes généraux du règlement	172
a) <i>Les États participants</i>	172
b) <i>Le champ d'application matériel</i>	172
c) <i>L'application universelle du règlement</i>	173
d) <i>L'exclusion du renvoi</i>	173
e) <i>Les rapports entre le règlement et d'autres textes relatifs à la matière matrimoniale</i>	173
2) Les règles de conflit de lois	173
a) <i>Le choix de la loi applicable par les époux</i>	173
b) <i>La loi applicable à défaut de choix par les époux</i>	174
c) <i>Les limites à l'application de la loi désignée</i>	174
<i>C - La reconnaissance et l'exécution des décisions étrangères : le règlement Bruxelles II ter du 25 juin 2019</i>	175
1) La reconnaissance des décisions	175
2) L'exécution des décisions	176
5 La filiation	176
<i>A - La filiation biologique</i>	176
1) L'établissement de la filiation	177
a) <i>Présentation des règles de conflit</i>	177
b) <i>Mise en œuvre des règles de conflit</i>	179
2) Les effets de la filiation	179
<i>B - La filiation adoptive</i>	180
1) Le régime de l'adoption internationale	181
a) <i>Les conflits de lois relatives à la filiation adoptive</i>	181
b) <i>Les effets de l'adoption</i>	182
2) La Convention de La Haye du 29 mai 1993	182
<i>C - La gestation pour autrui</i>	183
1) Présentation de la problématique	183
2) Les difficultés juridiques	184
a) <i>L'état civil</i>	184
b) <i>L'adoption</i>	187
c) <i>La possession d'état</i>	187
6 Les successions	188
<i>A - Les règles applicables jusqu'au 17 août 2015</i>	188
1) La détermination du tribunal compétent	188
2) La détermination de la loi applicable	190
a) <i>La distinction fondée sur la nature de la succession</i>	190
b) <i>Le domaine de la loi applicable</i>	191
c) <i>L'exception d'ordre public</i>	192

B - Le règlement du 4 juillet 2012	193
1) Le champ d'application du règlement	193
2) La détermination du tribunal compétent	193
a) <i>Le principe général</i>	193
b) <i>Les compétences subsidiaires</i>	194
3) La détermination de la loi applicable	194
a) <i>La portée universelle du règlement</i>	194
b) <i>Les règles de conflit de lois</i>	194
c) <i>Le domaine de la loi compétente</i>	196
d) <i>La mise en œuvre de la loi compétente</i>	196
4) La reconnaissance et la force exécutoire des décisions	197

TITRE 2 • Les obligations

Chapitre 9 Les obligations extra-contractuelles 201

1 Les solutions traditionnelles du droit international privé français	201
A - <i>La détermination de la loi applicable</i>	201
B - <i>Le domaine de la loi applicable</i>	202
2 Le règlement Rome II du 11 juillet 2007	202
A - <i>Les principes généraux</i>	203
1) Le champ d'application matériel du règlement	203
2) La notion d'obligation non contractuelle	203
3) Le caractère universel du règlement	203
4) L'exclusion du renvoi	203
B - <i>La détermination de la loi applicable</i>	204
1) La règle générale	204
2) Les règles particulières	204
a) <i>La responsabilité du fait des produits</i>	204
b) <i>La concurrence déloyale</i>	205
c) <i>Les atteintes à l'environnement</i>	205
d) <i>La responsabilité du fait de grève ou de lock-out</i>	205
e) <i>L'enrichissement sans cause</i>	205
f) <i>La gestion d'affaires</i>	205
g) <i>La culpa in contrahendo</i>	205
C - <i>Le choix de la loi applicable</i>	206
D - <i>La portée de la loi applicable</i>	206
E - <i>Les réserves à l'application de la loi applicable</i>	206
3 Les conventions internationales	207
A - <i>La Convention de La Haye du 4 mai 1971 sur la loi applicable en matière d'accidents de la circulation routière</i>	207
B - <i>La Convention de La Haye du 2 octobre 1973 sur la loi applicable à la responsabilité du fait des produits</i>	208

Chapitre 10	Les obligations contractuelles	209
1	Présentation générale et historique	209
	<i>A - L'apport de la jurisprudence</i>	209
	<i>B - La Convention de Rome du 19 juin 1980</i>	210
2	Le règlement Rome I du 17 juin 2008	211
	<i>A - Le champ d'application matériel du règlement</i>	212
	<i>B - La détermination de la loi applicable</i>	212
	1) Les règles générales	213
	<i>a) Les parties ont choisi la loi applicable</i>	213
	<i>b) Les parties n'ont pas choisi la loi applicable</i>	214
	2) Les règles spéciales	215
	<i>a) Les contrats de transport</i>	215
	<i>b) Les contrats de consommation</i>	215
	<i>c) Les contrats d'assurance</i>	216
	<i>d) Les contrats individuels de travail</i>	217
	<i>e) Les cessions de créances et subrogations conventionnelles</i>	217
	<i>f) La subrogation légale</i>	217
	<i>g) La compensation légale</i>	218
	3) Le domaine de la loi applicable	218
	<i>a) L'énoncé du principe</i>	218
	<i>b) Les limites du principe</i>	218

TITRE 3 • Les autres solutions spéciales

Chapitre 11	Les biens	223
1	Les biens corporels	223
	<i>A - La détermination de la loi applicable</i>	223
	1) Les immeubles	223
	2) Les meubles	223
	<i>B - Le domaine de la loi applicable</i>	224
2	Les biens incorporels	224
Chapitre 12	La forme des actes	225
Chapitre 13	Les entreprises en difficulté	227
1	La détermination du tribunal compétent	227
	<i>A - Les critères de compétence</i>	227
	<i>B - La portée des procédures</i>	228
	<i>C - Le cas particulier des groupes de sociétés</i>	228
2	La détermination de la loi applicable	229
3	La reconnaissance des procédures d'insolvabilité	229

PARTIE 3

Le droit de la nationalité et la condition des étrangers

TITRE 1 • Le droit de la nationalité

Chapitre 14	Les principes généraux du droit de la nationalité	235
1	Les critères d'attribution de la nationalité	235
2	Les sources du droit de la nationalité	236
	<i>A - Les sources internationales</i>	236
	<i>B - Les sources internes</i>	237
3	Les conflits de nationalités	237
	<i>A - Les conflits négatifs de nationalité</i>	237
	<i>B - Les conflits positifs de nationalités</i>	237
Chapitre 15	Le droit français de la nationalité	241
1	Les règles de fond	241
	<i>A - La nationalité française d'origine</i>	241
	1) Les cas d'attribution de la nationalité française	241
	<i>a) L'attribution de la nationalité par filiation</i>	241
	<i>b) L'attribution de la nationalité par la naissance en France</i>	242
	2) Les dispositions communes aux différents cas d'attribution de la nationalité française	243
	<i>B - L'acquisition de la nationalité française</i>	243
	1) Les cas d'acquisition de la nationalité française	243
	<i>a) L'acquisition de la nationalité française à raison du mariage</i>	243
	<i>b) L'acquisition de la nationalité française à raison de la naissance et de la résidence en France</i>	244
	<i>c) L'acquisition de la nationalité française par déclaration de nationalité</i>	245
	<i>d) L'acquisition de la nationalité française par décision de l'autorité publique</i>	245
	2) La cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française	246
	3) Les effets de l'acquisition de la nationalité française	247
	<i>C - La perte de la nationalité française et la réintégration dans la nationalité française</i>	247
	1) La perte de la nationalité française	247
	<i>a) La perte de la nationalité par déclaration</i>	248
	<i>b) La perte de la nationalité par décret</i>	248
	<i>c) La perte de la nationalité par jugement</i>	249
	2) La réintégration dans la nationalité française	249
2	Les règles de forme	250

TITRE 2 • La condition des étrangers en France

C hapitre 16 Les personnes physiques	253
1 L'entrée et le séjour des étrangers en France	253
<i>A - L'entrée en France</i>	253
<i>B - Le séjour en France</i>	254
<i>C - Le contrat d'intégration républicaine</i>	255
2 Les droits civils et politiques des étrangers en France	256
<i>A - Les droits politiques</i>	256
<i>B - Les droits civils</i>	256
C hapitre 17 Les sociétés	259
1 La nationalité des sociétés	259
2 La reconnaissance des sociétés étrangères en France	260
B ibliographie	261
I ndex	263

Introduction

1. De manière très schématique, le droit international privé peut se définir comme la branche du droit qui régleme les relations privées internationales, qu'il s'agisse de relations entre personnes physiques ou entre personnes morales et qu'il s'agisse de relations non commerciales ou de relations commerciales. Le droit international privé doit donc être soigneusement distingué du droit international public, qui concerne quant à lui les relations internationales entre États.

2. Pour acquérir une première vue de cette discipline, il est utile de s'appuyer sur un exemple. Supposons qu'une Française ait épousé un Italien et que le couple réside en France. Supposons également que l'épouse ait l'intention de demander le divorce. Dans une telle hypothèse, on se trouve en présence d'une situation internationale en raison de la nationalité étrangère de l'époux. Cette nationalité étrangère constitue un élément d'extranéité, c'est-à-dire un élément qui permet de rattacher la situation litigieuse à un État étranger. La présence de cet élément a un effet important : elle déclenche le jeu des règles du droit international privé. Deux questions se posent alors :

- quel est le tribunal compétent pour statuer sur le divorce ? S'agit-il d'un tribunal français, dont la compétence pourrait se justifier en raison de la nationalité française de l'épouse ou du domicile en France des époux ? S'agit-il au contraire d'un tribunal italien, qui pourrait éventuellement être compétent en raison de la nationalité italienne de l'époux ?
- si l'on considère qu'un tribunal français est compétent, quelle sera la loi applicable ? On peut *a priori* songer à la loi française puisque le litige a un lien évident avec la France. Cependant, on pourrait aussi songer à appliquer le droit italien, car la procédure de divorce est également liée à l'Italie.

3. Ces deux questions constituent les deux questions de base dans la matière qui est la nôtre. Il s'agit avant tout, en ce domaine, de déterminer le tribunal compétent pour connaître du litige puis d'individualiser la loi applicable en vue de la résolution du litige. La première de ces deux questions traite de ce que l'on nomme les conflits de juridictions et est réglée sur la base des règles de conflit de juridictions ; la seconde traite des conflits de lois et se résout sur la base des règles de conflit de lois.

4. Dans l'exemple donné précédemment, les juridictions françaises seront compétentes pour statuer sur la demande en divorce en application de l'article 3 du règlement, dit Bruxelles II ter, du 25 juin 2019 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale ainsi qu'à l'enlèvement international d'enfants (applicable depuis le 1^{er} août 2022). Cet article donne en effet compétence, en particulier, aux juridictions de l'État membre de l'Union européenne sur le territoire duquel se trouve la résidence habituelle des époux.

Par ailleurs, la loi française s'appliquera sur le fondement de l'article 8 du règlement (UE) n° 1259/2010 du Conseil du 20 décembre 2010 mettant en œuvre une coopération renforcée dans le domaine de la loi applicable au divorce et à la séparation de corps, qui prévoit que si les époux n'ont pas choisi la loi applicable au divorce, il y a lieu d'appliquer la loi de l'État de leur résidence habituelle au moment de la saisine de la juridiction. Ces précisions étant faites, quelques développements peuvent être consacrés, à titre introductif, à l'objet du droit international privé, à ses sources et à son évolution sur le plan historique.

1 • L'OBJET DU DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

5. Le droit international privé concerne tout d'abord les deux aspects qui viennent d'être évoqués : les conflits de juridictions et les conflits de lois, étant précisé qu'il n'envisage pas les questions relevant du droit public, du droit fiscal et du droit pénal. Dans une vision large, il concerne également le droit de la nationalité et la question de la condition juridique des ressortissants étrangers en France.

A - Les conflits de juridictions

6. Dès lors qu'un litige apparaît dans une affaire comportant un ou plusieurs éléments d'extranéité, il faut établir si les tribunaux français sont ou non compétents. Il s'agit alors de s'intéresser à la compétence directe des tribunaux français, en faisant application des règles de conflit de juridictions. Par ailleurs, le domaine des conflits de juridictions couvre aussi un autre aspect : celui de la reconnaissance et de l'exécution en France des décisions rendues par des juridictions étrangères. On peut envisager ici l'exemple d'une personne qui se prévaudrait en France d'un jugement de divorce rendu par un juge étranger, afin d'obtenir le paiement d'une prestation compensatoire par son ex-conjoint. Il sera nécessaire, dans un tel cas, de déterminer la mesure dans laquelle ce jugement étranger pourra produire des effets en France. C'est la question de l'*exequatur*. On parle à ce propos de compétence indirecte, car il s'agit d'apprécier, entre autres choses, la compétence du juge étranger qui a statué préalablement à la saisine du juge français.